

Les assurances en agriculture :
quelle gestion des risques
pour quel modèle agricole
européen ?

Jean-Christophe Debar
Agri US Analyse

IDDRI
Paris, 6 mars 2018

Quelques principes

- **Gérer les risques : pas uniquement une affaire privée mais un enjeu collectif**
 - Sinon, mauvaises décisions de production, sous-investissement et moindre durabilité
- **Différents types de risques => une palette d'instruments**
 - Aléas climatiques, volatilité des prix des produits agricoles et des intrants, maladies des plantes et des animaux, etc.
 - Différences dans l'intensité et la fréquence des risques et leur caractère plus ou moins assurable
- **Rôles complémentaires du secteur privé et de l'Etat**

Aux Etats-Unis, un système de gestion des risques très structuré (1)

- **La boîte à outils des grandes cultures**
 - Prix minimum
 - Aides directes
 - * Complément au prix minimum (si le prix de marché est supérieur au prix minimum mais inférieur au prix d'objectif fixé par la loi)

OU

* Stabilisation du chiffre d'affaires (si le CA moyen dans le comté est < moyenne des 5 années précédentes)

Note : depuis 2014, il n'y a plus d'aides découplées comparables à celles versées dans l'UE

Aux Etats-Unis, un système de gestion des risques très structuré (2)

- **La boîte à outils des grandes cultures**
 - Assurance : alternative aux aides calamités
 - * Rendement
 - * Chiffre d'affaires prévu entre les semis et la récolte (sur la base des prix à terme)
 - * Marge brute
 - Un dispositif assurantiel très développé
 - * Plus de 100 productions, 90 % de la surface ag.
 - * Assurance CA : 80 % des primes
 - * Polices individuelles et indicielles
 - Un système fortement soutenu par l'Etat
 - * Subventions de primes (62 % en moyenne), aides aux frais de gestion des assureurs, réassurance
 - * Propositions de réforme pour le *farm bill* 2018

Une situation différente dans l'UE (1)

- **Avant la réforme de la PAC de 2014**
 - Faibles garanties de prix : intervention publique limitée au blé, pour une quantité plafonnée
 - Aides directes majoritairement découplées de la production et des prix de marché
 - Assurances multirisques climatiques : peu développées (sauf en Espagne), aides 1^{er} pilier de la PAC
- **PAC 2014-20**
 - Des avancées en matière de gestion des risques... sans grand succès
 - * Inscription dans le 2^{ème} pilier
 - * Possibilité d'assurance indicielle
 - * Fonds de mutualisation
 - * Pas de soutien à l'assurance CA

Une situation différente dans l'UE (2)

- **Nouvelles incitations avec le règlement Omnibus applicable en 2018**
 - Assurance récolte, fonds de mutualisation
 - Mais quel financement ?
- **Autres mesures**
 - Réserve de crise
 - * Financée par un prélèvement sur les aides directes ; elle n'a pas fonctionné
 - Possibilité d'aides nationales complémentaires
 - * France : amélioration du dispositif d'épargne de précaution (DPA, déduction pour aléas)

De nouvelles questions : gestion des risques et développement durable

- **Une double interrogation**
 - (1) Comment la gestion des risques peut-elle contribuer au DD ?
 - * Protection des revenus agricoles contre le changement climatique (rendement, maladies, prix...)
 - * Accompagnement de la prise de risque de l'agriculteur pour répondre aux opportunités de marché, aux contraintes environnementales, etc.
 - (2) Comment le DD remet-il en cause les pratiques actuelles de gestion des risques ?
 - * Impact de ces pratiques sur le DD
 - * Tous les outils de soutien sont concernés

Assurance et DD : l'exemple des USA (1)

- **Impact du changement climatique sur les programmes d'assurance**
 - Augmentation des coûts prévue pour les agriculteurs, les assureurs et l'Etat fédéral
 - * Fort impact régional
 - Difficulté accrue de fixation du niveau des primes d'assurance
 - Comment transmettre aux agriculteurs des signaux d'adaptation adéquats ?
 - * Les subventions masquent le risque
 - * Idem si les rendements très bas sont exclus de la moyenne historique de référence
 - * L'enjeu des « bonnes pratiques agricoles »

Assurance et DD : l'exemple des USA (2)

- Limiter l'érosion des sols et la mise en culture des marais et des prairies
 - Conditionnalités sur l'érosion des sols et la protection des marais
 - * Depuis 1985 pour les aides directes et 2014 pour l'assurance
 - Depuis 2014, réglementation « Sodsaver » applicable à la région des Prairie Pothole (Grandes Plaines du Nord)
 - * Débat pour le *farm bill* 2018 : extension du Sodsaver à l'ensemble du pays

Assurance et DD : l'exemple des USA (3)

- **Encourager l'agriculture bio**
 - Une assurance récolte spécifique

Assurance et DD : l'exemple des USA (4)

- Favoriser la diversité des assolements
 - Incitation à la pratique de cultures intercalaires
 - * Lever les freins des réglementations assuranciennes
 - * Augmenter les subventions de primes
 - . Dans l'Iowa, réduction des primes de 12,3 \$/ha
 - Développer l'assurance du CA global de l'exploitation

Assurance et DD : l'exemple des USA (5)

- Grâce aux *big data*, établir des corrélations robustes entre pratiques agronomiques et risque de rendement
 - Objectif : modulation du niveau des primes d'assurance en fonction des pratiques des agriculteurs

Assurance et DD : l'exemple des USA (6)

- Plafonner les subventions de primes d'assurance par producteur ?
 - Le plafonnement des aides directes : une longue histoire. Extension à l'assurance ?
 - Objectifs affichés : faire des économies budgétaires, limiter l'agrandissement des exploitations...
 - Exemple : plafond de 50 000 \$ par exploitation (rapport du CBO)
 - * Controverse sur les conséquences

Conclusion

- **Gestion des risques et durabilité environnementale, les 2 axes majeurs de la nouvelle PAC**
 - Une palette d'outils pour construire un système complet de gestion des risques
 - Lien avec la durabilité sociale et environnementale ?
 - La marge de manœuvre est étroite
 - * Libéralisation accrue des échanges
 - * Contraintes budgétaires
 - * Dépendance des revenus agricoles aux aides
 - Importance de l'innovation technique